



ANNEXE 4 : PROJET DE RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale

Exercice 2024

SOMMAIRE

I. Présentation de la société.....	- 4 -
A. Généralités	- 4 -
a) Champ d'intervention	- 4 -
b) Portefeuille de commandes.....	- 4 -
B. Établissement des comptes annuels	- 6 -
a) Comptes annuels.....	- 6 -
b) Conventions réglementées	- 6 -
c) Commissaire aux comptes.....	- 6 -
C. Données sociales et environnementales	- 6 -
a) Effectif	- 6 -
i. Effectif par type de contrat.....	- 6 -
ii. Effectif par catégorie et genre	- 7 -
iii. Travailleurs handicapés	- 7 -
b) Les agences de l'île et la répartition du personnel	- 8 -
i. Les agences d'Energies Réunion.....	- 8 -
ii. Les contrats relatifs aux embauches.....	- 8 -
iii. Les départs	- 9 -
iv. Reconduction – Passage en CDI.....	- 9 -
v. Promotion interne	- 9 -
vi. Cas particuliers	- 9 -
vii. Focus stagiaire.....	- 9 -
c) Démographie	- 10 -
i. Égalité homme – femme.....	- 10 -
d) Formation professionnelle continue	- 10 -
e) Activités du CSE.....	- 11 -
f) Indicateurs financiers.....	- 11 -
II. Activité de la société.....	- 14 -
A. Bilan comptable de l'exercice 2024.....	- 14 -
a) Données générales.....	- 14 -
b) Évolution du chiffre d'affaires	- 15 -
c) Charges non déductibles.....	- 15 -
d) Les recettes analytiques	- 15 -
e) La trésorerie	- 17 -
f) Contrats conclus hors actionnariats	- 18 -
B. Activité en matière de recherche & développement.....	- 18 -
C. Bilan des 5 derniers exercices	- 19 -
a) Chiffre d'affaires et résultat	- 19 -
b) Capitaux propres.....	- 21 -
c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices	- 23 -
D. Perspectives d'avenir et Budget 2025.....	- 24 -

En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2024.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans un document joint au présent rapport de gestion.

I. Présentation de la société

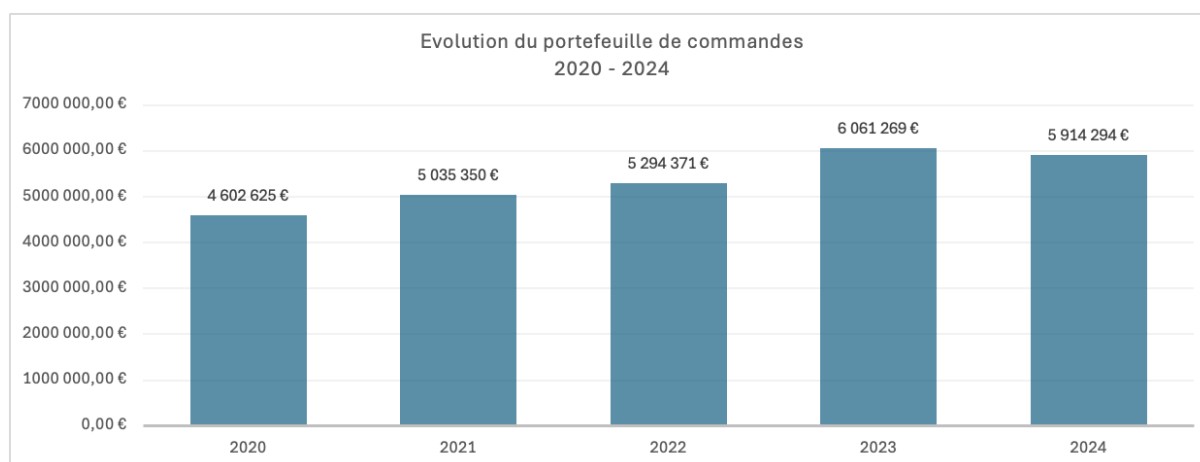
A. Généralités

a) Champ d'intervention

- En 2024, HORIZON REUNION est devenue Énergies Réunion, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023.
- Énergies Réunion, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique de La Réunion.
- Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, HORIZON REUNION a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

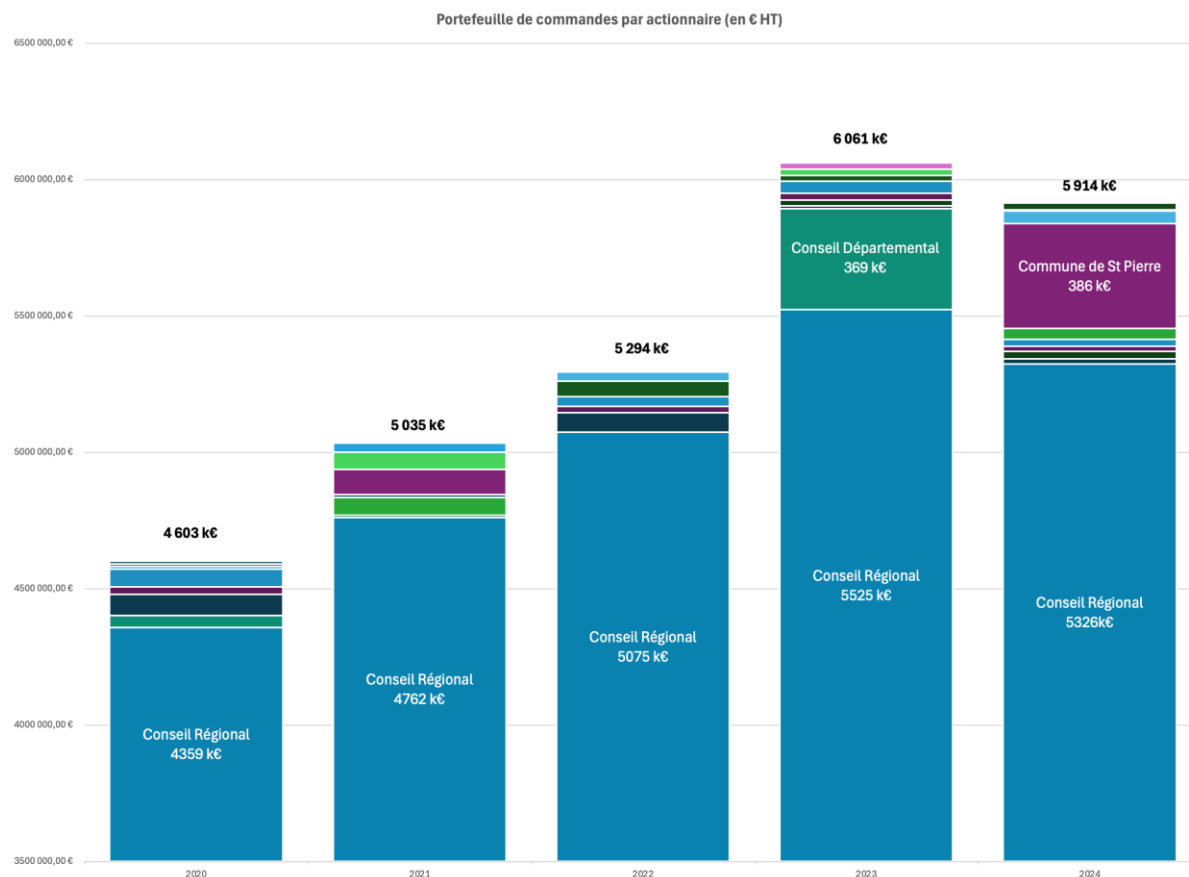
b) Portefeuille de commandes

L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante sur les 5 derniers exercices (2020-2024) :



Depuis la création de la société (2nd semestre 2013), Énergies Réunion a vu son volume d'affaires progresser au fil des exercices : la progression est de **+28%** entre 2020 et 2024.

Le poids des commandes par actionnaire, sur les 5 derniers exercices, est présenté dans le graphique suivant :



L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires, avec 90% du montant des commandes en 2024.

Entre 2023 et 2024, le niveau des commandes voit son volume réduire de **2,4%** en raison principalement des points suivants :

- La baisse du montant global des commandes de la Région Réunion (-3,6%), notamment en raison :
 - De la baisse de la commande sur le programme SLIME (de 2M€ en 2023 à 1,5M€ en 2024)
 - De la baisse de la commande sur le programme SARE (de 801k€ en 2023 à 517k€ en 2024)
 - Malgré que d'autres commandes aient connues une hausse entre 2023 et 2024, notamment :
 - La mission liée à la mise en place de la plateforme énergie (passant de 25k€ en 2023 à 172k€ en 2024)
 - La mission liée au dispositif KAP Eco Solidaire (passant de 547k€ en 2023 à 1 159k€ en 2024).

Le volume de commandes des autres actionnaires de Énergies Réunion est en légère augmentation, passant de 536k€ en 2023 à 588k€ en 2024.

Il est à préciser que ces commandes peuvent être pluriannuelles pour la réalisation de ces contrats.

Un rapport d'activités technique est fourni en annexe du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par Énergies Réunion pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

La méthode d'établissement des comptes a évolué en 2024, concernant la détermination du chiffre d'affaires réalisé sur les contrats de prestation.

La méthode retenue pour la détermination du chiffre d'affaires se base sur les avancements techniques des différentes missions mises en œuvre par Énergies Réunion au 31/12/2024.

Ces avancements techniques ont été déterminés, dans un premier temps, en interne à Énergies Réunion, sur la base de l'avancement le plus précis de chaque tâche devant être réalisée au contrat. Le ratio de l'avancement des différentes tâches en fonction de leurs poids détermine l'avancement technique du contrat.

Ces avancements ont par la suite été soumis à chacun des référents techniques des actionnaires d'Énergies Réunion, avec un niveau de détail à la tâche supérieur aux années précédentes. Ces échanges ont eu lieu par mail, ou en échange en face à face en comité technique de projet.

Le détail de cette méthodologie, ainsi que les validations internes et les validations externes de la part des actionnaires sont annexés à ce document.

b) Conventions réglementées

Une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice 2024 avec la SPL MARAINA.

Une convention réglementée avec l'association TEMERGIE est toujours en cours, concernant la mise à disposition d'un local pour leurs activités au sein des locaux de La Mare de la SPL Énergies Réunion.

c) Commissaire aux comptes

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (**2019-2024**). La SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

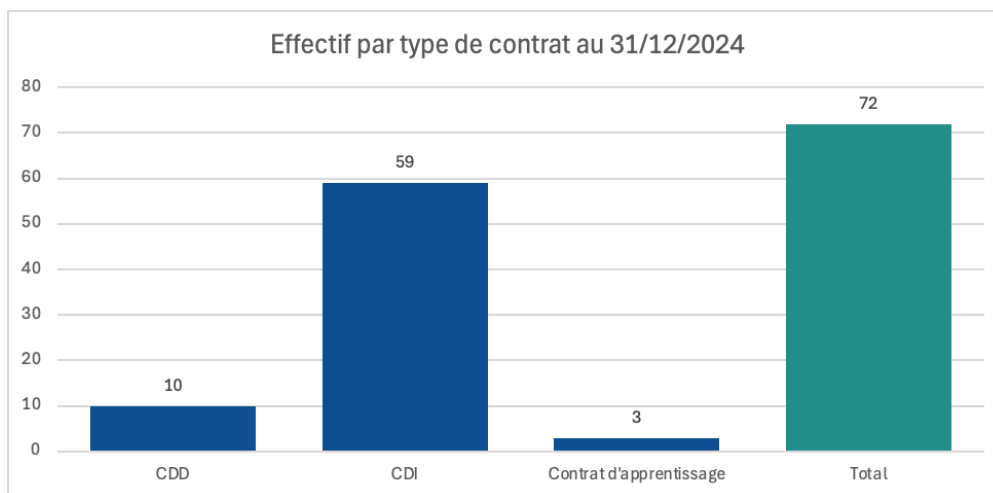
C. Données sociales et environnementales

a) Effectif

Au 31 décembre 2024, la société Énergies Réunion s'appuie sur un effectif de **72 salariés**.

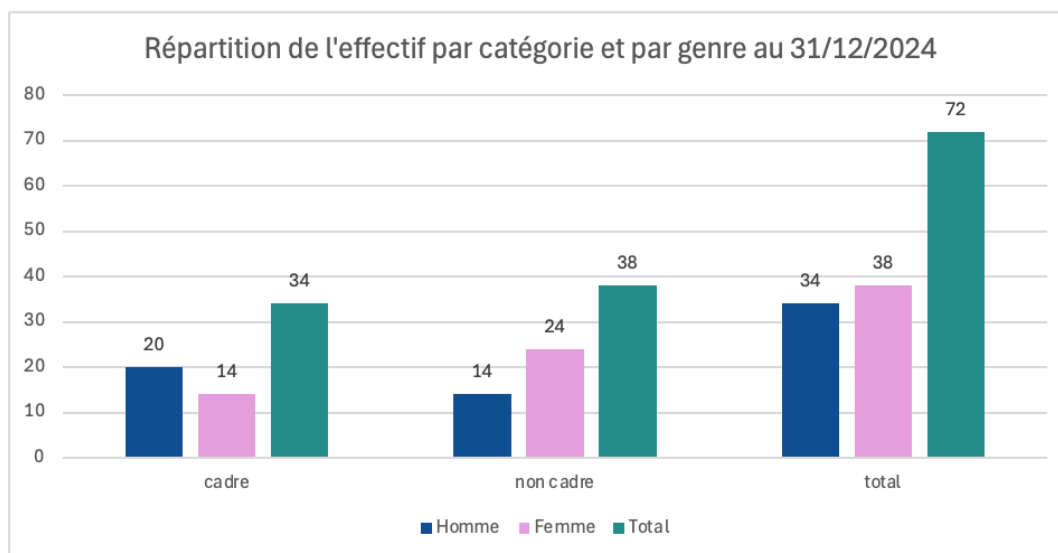
i. Effectif par type de contrat

Les effectifs par type de contrat sont présentés ci-dessous.



ii. Effectif par catégorie et genre

Les effectifs par catégorie et genre sont présentés ci-dessous.



iii. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2024, la société compte **3** salariés reconnus travailleurs handicapés.

b) Les agences de l'île et la répartition du personnel

i. Les agences d'Énergies Réunion

Au 31 décembre 2024, la société possède 3 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

- Agence de Portail 2 : 66,67%
- Agence de La Mare : 26,39%
- Agence de St Paul : 6,94%

ii. Les contrats relatifs aux embauches

Pour la réalisation de son programme d'action et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, il est précisé que les recrutements ayant été effectués étaient nécessaires pour assurer un fonctionnement normal de la SPL Énergies Réunion, ainsi que pour l'amélioration de la qualité et en vue de répondre à ses obligations légales et opérationnelles.

Il est à préciser que les chiffres suivants peuvent concerner les mêmes personnes ayant changé de contrats entre des renouvellements de CDD et il est précisé que ces contrats ne représentent pas des ETP complets :

Du 1^{er} janvier au **31 décembre 2024** la société comptabilise **19 embauches** :

5 CDI :

- 1 Cheffe de Projet EnR à dominante énergies Marines
- 1 Chef de Projet EnR à dominante Hydrogène
- 1 Chef de projets Européens
- 1 Responsable Innovation
- 1 Directeur EnR et Ingénierie

10 CDD :

- 1 Hôtesse d'Accueil Standard
- 4 Technicien/Technicienne MDE Habitat
- 1 Cheffe de Projet EnR Géothermie
- 1 Chargée de projet EnR Marines et Géothermie
- 1 Directrice Administrative et Financière
- 1 Directeur du service MDE
- 1 Comptable général

4 CONTRATS D'APPRENTISSAGE :

- 1 Licence Professionnelle Maintenance et organisation
- 1 Bachelor Concepteur de Système d'Information
- 1 Master Droit Public (Droit des Affaires)
- 1 Master Ingénierie de Systèmes Complexes

iii. Les départs

18 départs sont recensés **de janvier à décembre 2024** :

- **3** ruptures conventionnelles ;
- **5** fin de CDD
- **6** fin d'apprentissage (dont 1 durant la période d'essai)
- **2** démissions
- **2** licenciements pour inaptitude

iv. Reconduction – Passage en CDI

Au 31 décembre 2024, il y a eu 8 passages en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

v. Promotion interne

16 évolutions professionnelles ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, aux postes suivants :

- 4 Chefs de projet : EnR, Transverses, PV, Observation-EnR & Environnement,
- 1 Directrice Ressources Humaines
- 1 Cheffe d'Equipe Sud & Ouest
- 1 Cheffe de secteur
- 1 Chef d'Equipe Audit Technique
- 4 Techniciens Audit technique
- 1 Technicien solaire
- 1 Chef de Département MDE Tertiaire
- 1 Directrice MDE & Habitat
- 1 Responsable Informatique

vi. Cas particuliers

2 salariés sont actuellement en contrat à temps partiel (28h/semaine).

vii. Focus stagiaire

La SPL a accueilli **2 stagiaires** au cours de l'année 2024 :

- 2 stagiaires EN M2

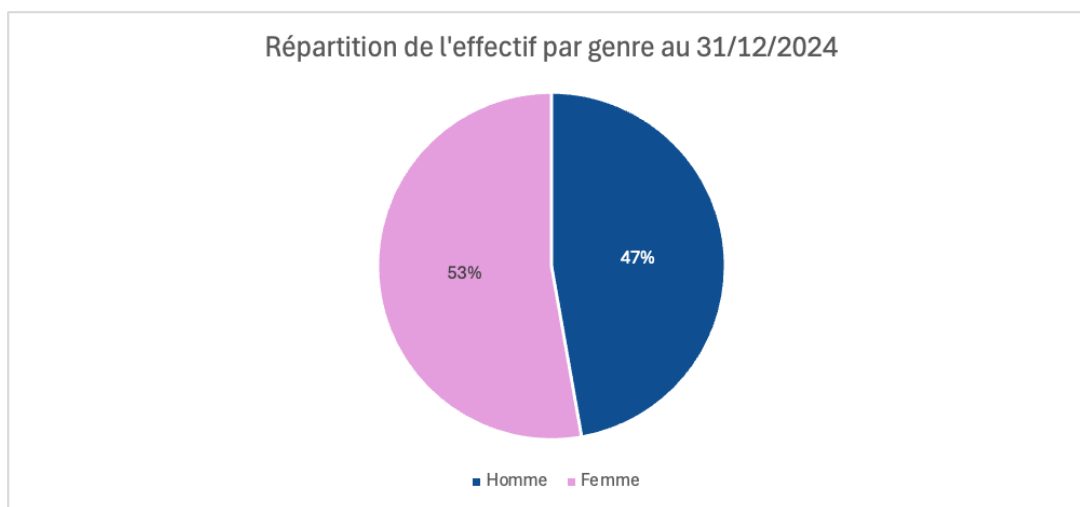
Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à 8 419,05€.

c) Démographie

Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des salariés est de 35,28 ans.

i. *Égalité homme – femme*

La société se compose au 31 décembre 2024, de 34 Hommes et de 38 femmes.



d) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **846,25 heures de formation** ont été réalisées en **2024**.

Type de formation	Nombre d'heures
Développement personnel	49,00
Affirmer sa confiance professionnelle	14,00
Parcours sur soi	35,00
Entretien ou perfectionnement des connaissances	529,25
Autoconsommation collective	14,00
Diagnostic, Pathologie, Prescription des bâtiments en milieu tropical et comment intégrer les matériaux biosourcés	280,00
Document Unique	7,00
Equicoaching	200,25
Mécanismes de financement	7,00
Montage juridique des projets EnR électrique et gaz	14,00
Présider, Animer et Piloter le CSE	7,00
Santé et Sécurité au travail	268,00
Habilitation Electrique Photovoltaïque	170,00
Habilitation initiale PV	98,00
Total général	846,25

e) Activités du CSE

La société verse 0.57% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.20% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2024 est de 20 410,85€.

CSE	Budget fonctionnement 0,20 %	Budget œuvres sociales et culturelles 0,57%
Budget versé au titre de l'année 2024	5 301,52 €	15 109,33 €

Les mandats de représentants du CSE sont arrivés à échéance le **4 avril 2022**.

Des élections pour le renouvellement du CSE se sont déroulées le **5 avril 2022**.

Conformément aux règles applicables au calcul des seuils et de l'effectif de la société, le nombre de représentants élus se présente comme suit :

- **4 Délégués Titulaires ;**
- **4 Délégués Suppléants.**

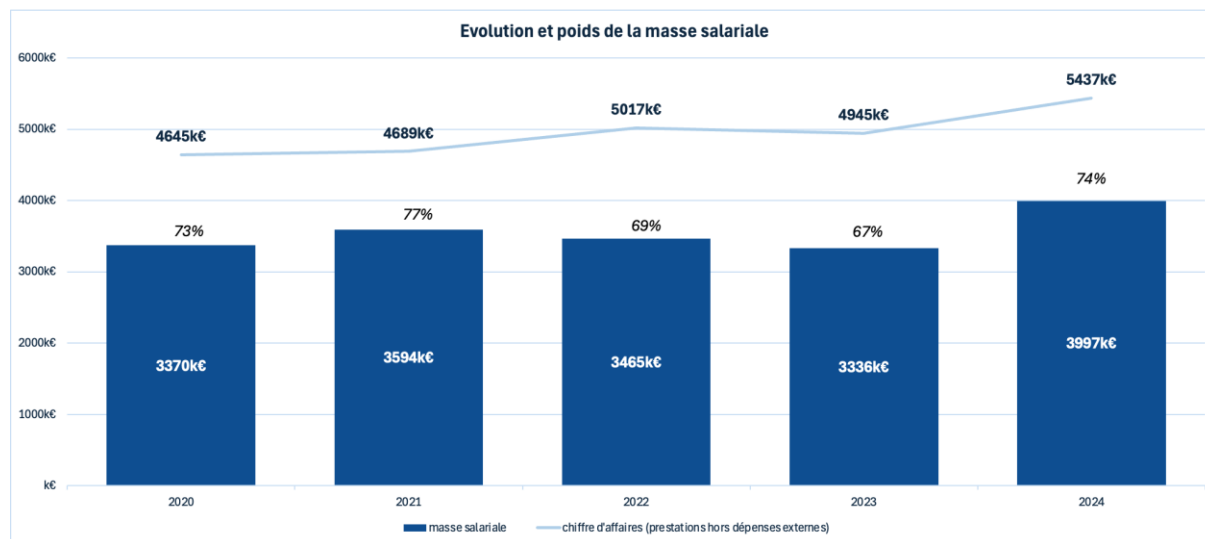
Conformément à la *Convention Collective N°3018 SYNTEC*, applicable à notre société, il est précisé que « *lorsque dans une entreprise de plus de 25 salariés les ingénieurs et cadres sont au moins au nombre de 15, il sera constitué un collège électoral spécial* ». A ce titre, deux collèges sont actuellement représentés au sein d'HORIZON RÉUNION :

- Un collège non cadre ;
- Un collège cadre.

A ce jour, aucun Délégué Syndical n'a été désigné par les syndicats. Il est à noter que, suite à des démissions au sein des élus du CSE en 2022, 2023 et 2024, le CSE est composé de 4 membres élus.

f) Indicateurs financiers

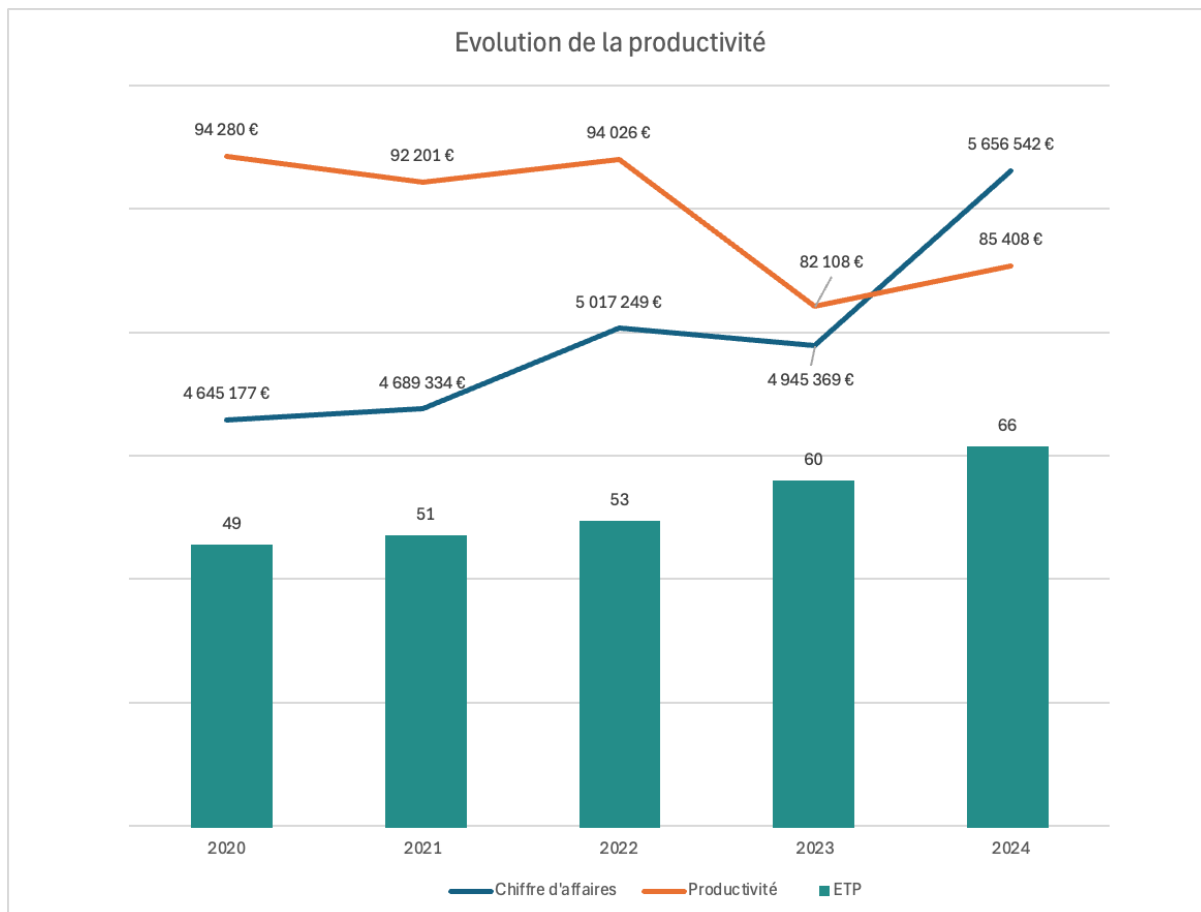
L'évolution des indicateurs de masse salariale sur les 5 derniers exercices est résumée dans le graphique ci-dessous :



Depuis 2020, les charges de personnel représentent en moyenne 72% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2024, la masse salariale montre une augmentation de 20% par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation est dû à l'augmentation de l'effectif de l'entreprise (+10% en ETP) pour répondre à l'augmentation du Chiffre d'affaires (+10%), ainsi qu'aux ajustements liés aux rattrapages des primes vacances de 2021 à 2024 (+ 38 k€), aux revalorisations liées à la mise en place de la grille salariale (+53 k€) et aux fins de contrats exceptionnelles (environ 110 k€).

La productivité augmente de 4% entre 2023 et 2024, tout en sachant qu'un effort a été menée pour l'amélioration de la qualité des livrables et rendus, présentés en assemblées en d'Octobre 2024.



La productivité est ainsi sur l'exercice 2024, à 85K€/ETP.

Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées et sont donc de 66 ETP sur 2024.

II. Activité de la société

A. Bilan comptable de l'exercice 2024

a) Données générales

Le chiffre d'affaires est évalué à 5 456 542€ (4 945 369,00 € en 2023, soit une augmentation de 10%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5 839 389€ en 2024 (5 326 907€ en 2023) et un total de charges d'exploitation de 5 637 861€ (5 174 593€ en 2023), dégagant ainsi pour l'exercice 2024, un résultat d'exploitation positif de 201 558 € (152 314€ en 2023).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 5 456 542 € (4 945 369 € en 2023) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 0€ (309 787€ en 2022) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 32 619 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro,
- 150 228 € d'autres produits (produits divers de gestion courante, reprises sur provisions, avantages en nature et transferts de charge de personnel)

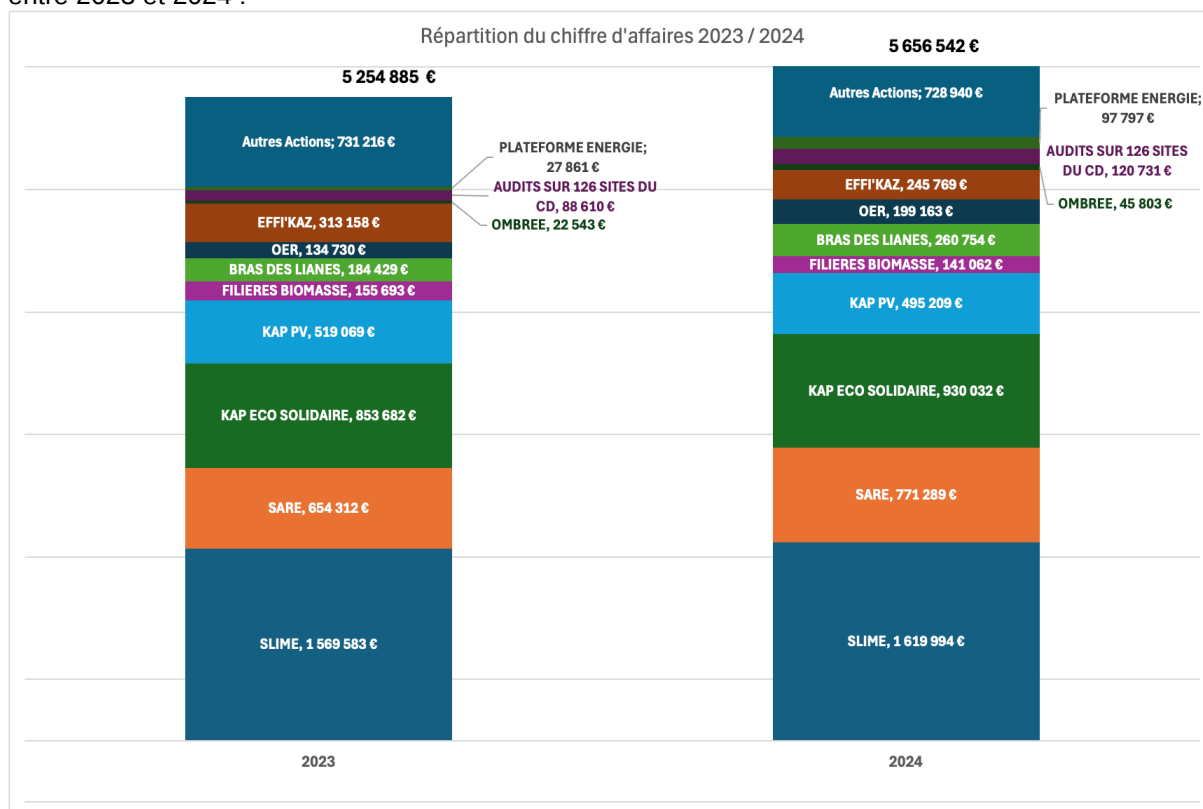
Le résultat net s'établit à 195 518€ (150 537 € en 2023), compte tenu :

- De charges liées aux intérêts d'emprunt de 4 079 €
- D'un résultat exceptionnel de - 1 960€

en Euros	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	évolution 2024/2023
chiffre d'affaires CPI	5 656 542 €	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	14%
chiffre d'affaires subvention		309 787 €	426 509 €	305 762 €	-100%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 656 542 €	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	8%
Autres produits & subventions contrat aidés	182 848 €	71 751 €	71 093 €	60 000 €	155%
SALAIRES	2 914 722 €	2 396 014 €	2 493 581 €	2 545 994 €	22%
CHARGES SOCIALES	1 082 421 €	939 726 €	971 638 €	1 048 201 €	15%
Achats	304 778 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	23%
Services Extérieurs	572 316 €	698 089 €	802 170 €	777 185 €	-18%
Autres charges externes	622 926 €	793 867 €	310 201 €	320 048 €	-22%
Impôts & Taxes	140 668 €	99 472 €	133 834 €	128 201 €	41%
RESULTAT D'EXPLOITATION	201 558 €	152 314 €	581 342 €	142 762 €	8%
Résultat financier	-4 079 €	-3 045 €	-7 912 €	-7 370 €	34%
Résultat exceptionnel	-1 960 €	1 268 €	-13 408 €	-17 025 €	-255%
RESULTAT NET	195 518 €	150 537 €	560 022 €	118 367 €	30%

b) Évolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous illustre le poids des principaux contrats dans l'évolution du chiffre d'affaires, entre 2023 et 2024 :



Les principales évolutions sont les suivantes :

- **CPI** : le chiffre d'affaires généré par les CPI est en hausse, résultant principalement de la progression des réalisations sur le programme SARE (+120k€), sur le dispositif KAP Eco Solidaire (+76k€), sur les audits énergétiques et thermiques du patrimoine bâti du Conseil Départemental (+32k€) et sur la mission liée à la mise en place de la plateforme énergie (+69k€).
- **Mandats** : la hausse de +76 K€ (+41%) du chiffre d'affaires réalisé correspond à la convention pluriannuelle d'exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes et à la convention pour la réhabilitation de la centrale.
- **Subventions** : le programme ART MURE s'étant terminé au 30/06/2023, il n'y a plus de chiffre d'affaires lié aux subventions en 2024.

c) Charges non déductibles

La société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

d) Les recettes analytiques

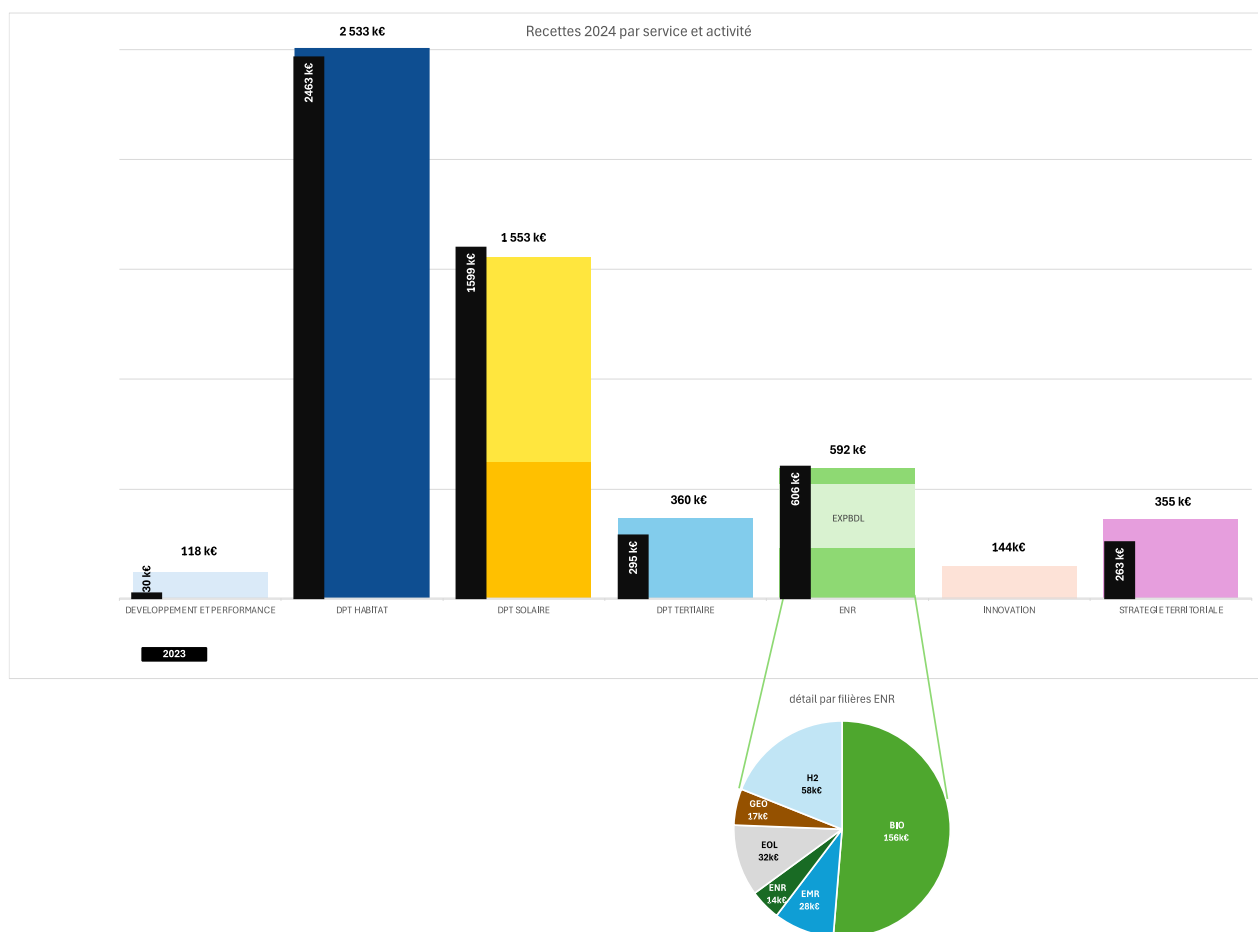
Le chiffre d'affaires par convention est évalué suivant la méthode de l'avancement.

La détermination de l'avancement se fait de manière concertée avec les actionnaires selon deux méthodes :

- Soit sur la base des avancements de chacune des tâches devant être réalisées sur les missions mises en œuvre par Énergies Réunion ;
- Soit sur la base du nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat.

Les dépenses directement affectées à la convention concernée lorsqu'elles sont prévues au contrat s'ajoutent au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires par service et par activité, se décompose comme suit :



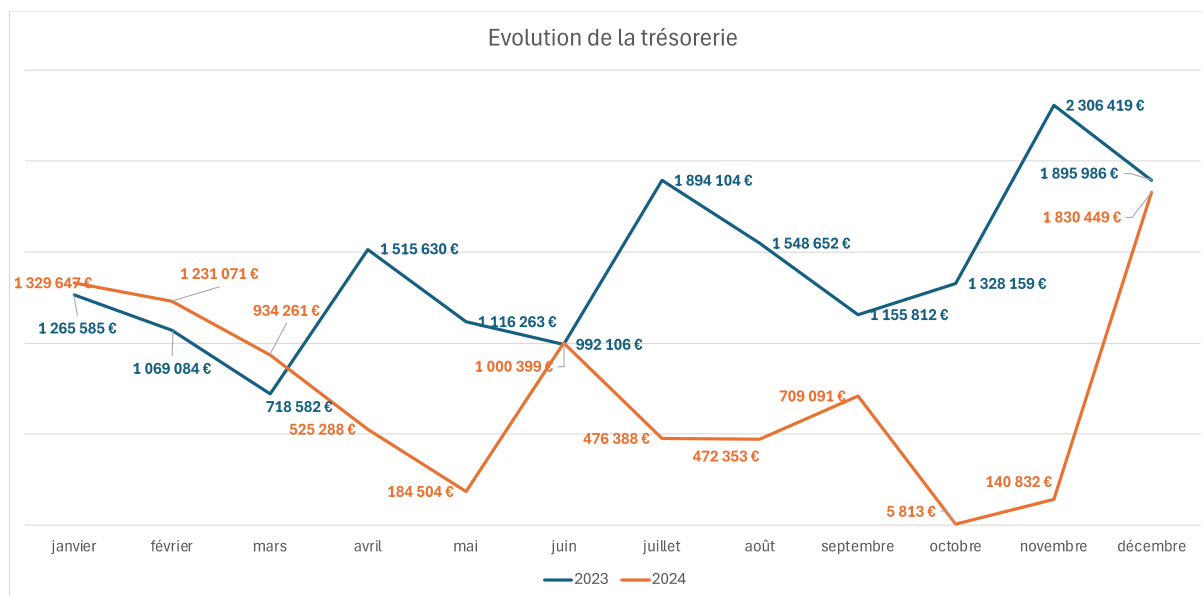
Le Département Habitat contribue pour 45% au chiffre d'affaires : c'est à ce service que sont rattachées les conventions SLIME et SARE (mission également rattachée au Département Tertiaire pour les actes B SARE).

Le Département Solaire, qui assure depuis 2023 la mise en œuvre des dispositifs KAP EcoSolidaire et KAP Photovoltaïque représente quant à lui 27% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel non directes (Support) représentent 15% du total de la masse salariale.

e) La trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2024 est la suivante :



La variation de la trésorerie en 2024 s'explique notamment par les éléments suivants :

- Janvier à mai : Aucune facturation de nouveaux contrats. En revanche, les paiements fournisseurs et les charges salariales ont été maintenus, générant des charges sans chiffre d'affaires associé.
- Juin : Encaissement du 1er lot d'acomptes sur les contrats signés pour l'année 2024.
- Septembre : Réception du 2ème lot de règlements liés à ces mêmes contrats.
- Septembre - octobre : Enregistrement d'un avoir suite à un trop-perçu sur un contrat, impactant temporairement la trésorerie, et paiement des rattrapages de primes vacances des années 2021, 2022, 2023 et de 2024.
- Novembre - décembre : Facturation de l'avancement et du solde d'un nombre important de contrats, venant ramener un solde de trésorerie important.

Cette chronologie met en évidence les principaux points ayant contribué à une gestion de la trésorerie difficile lié également à un management complexe du service finances.

L'évolution de la trésorerie doit être appréciée en tenant compte des délais de règlements clients et fournisseurs.

Les modalités de règlement habituellement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat ;
- Dans certains cas : un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont définis au cas par cas.

Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun. Le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant l'exécution des prestations ou suivant la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

La refacturation de ces dépenses externes intervient, dans majorité des CPI, en fin de prestation, sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses, ce qui suppose donc une avance de trésorerie pour Énergies Réunion.

L'évolution des délais de règlement est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes sur exploitation	5 049 722	5 055 096	5 514 851	5 282 499	5 656 542
Créances clients	1 216 797	348 847	613 781	168 901	144 066
Délai de règlement clients en jours	88,0	25,2	40,6	11,7	9,3
Achats (frais généraux)	1 177 423	1 139 892	1 325 666	1 278 893	1 279 838
Dettes fournisseurs	550 868	143 867	260 398	155 269	68 266
Délai de paiement fournisseurs en jours	170,8	46,1	71,7	44,3	19,5
Ecart en jours	82,8	20,9	31,1	32,6	10,2

Sur l'exercice 2024, le délai de règlement clients réduit de 2,4 jours par rapport à 2023. Parallèlement, le délai de règlement des fournisseurs réduit également de 14,8 jours, ce qui démontre d'une amélioration du suivi des règlements clients et paiements fournisseurs sur l'année 2024.

Comme en 2023, la société n'a pas eu recours aux cessions de créances Dailly.

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2024, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	Total	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	+ de 60 jours
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	99 898,79 €		80 117,81 €			19 780,98 €
MAIRIE DE SAINT ANDRE	6 347,25 €				6 347,25 €	
MAIRIE DE SAINT PAUL	11 989,25 €		11 989,25 €			
MAIRIE SAINT PIERRE	8 972,53 €		8 972,53 €			
HOTEL DE REGION PIERRE LAGOURGUE	17 285,00 €		14 024,12 €			3 260,88 €
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER REUNION	(427,22) €	(427,22) €				
Total	144 065,60 €	(427,22) €	115 103,71 €	- €	6 347,25 €	23 041,86 €

L'antériorité des créances n'est pas significative (80% des créances sont échues à 30 jours).

f) Contrats conclus hors actionnariats

Sur l'année 2024, Énergies Réunion n'a conclu ou mené aucun contrat hors actionnariat.

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

C. Bilan des 5 derniers exercices

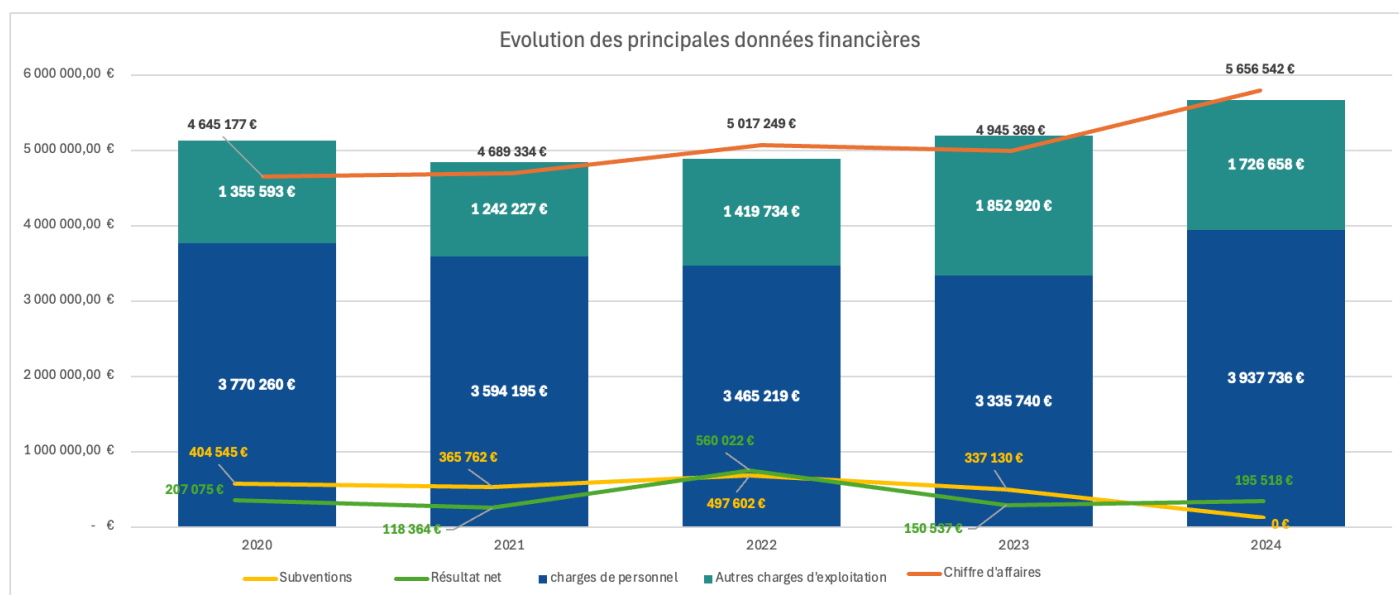
Le cœur de métier de la SPL Énergies Réunion porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.

Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

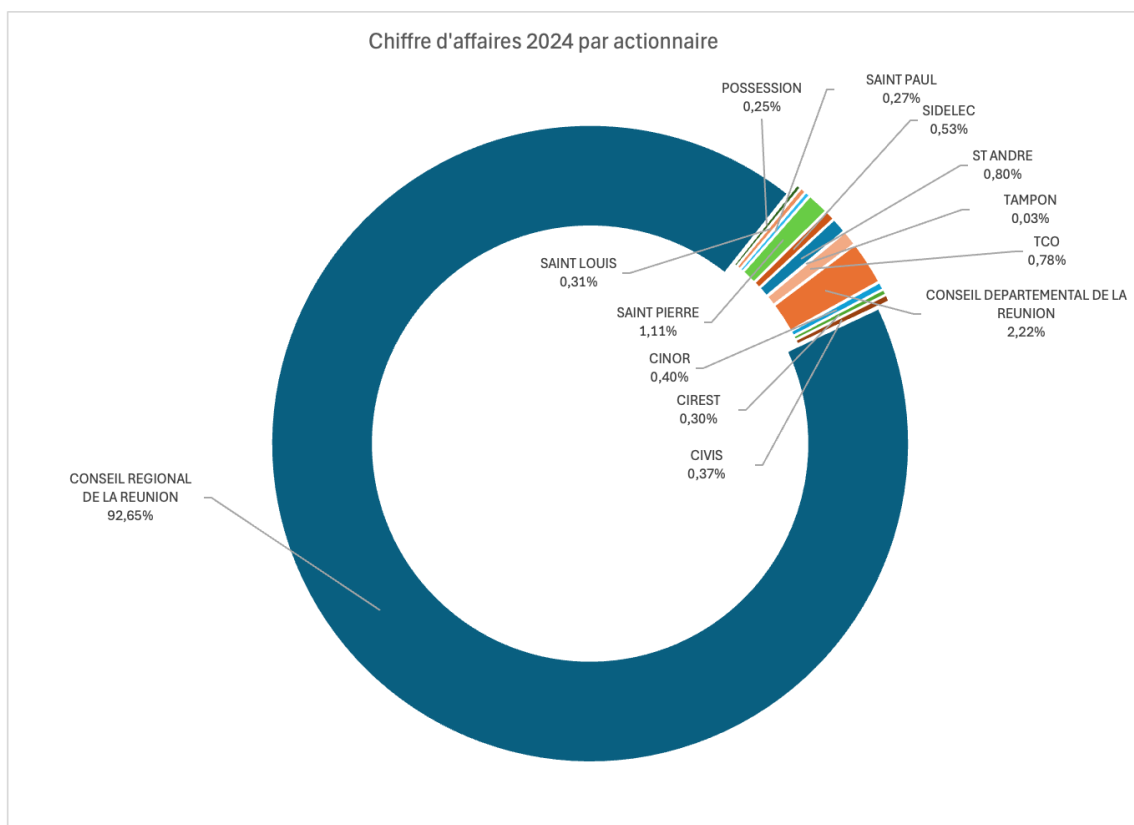
a) Chiffre d'affaires et résultat

L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



Le chiffre d'affaires progresse de +22% entre 2020 et 2024. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation est de 14%.

L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante au chiffre d'affaires et au résultat de la société. En 2024, la part de la Région s'établit à 92,5% du total des produits d'activité, contre 85% en 2023.



L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous.

SIG en Euros	2020	2021	2022	2023	2024	% évol
Prestations de services	4 645 177 €	4 689 334 €	5 017 249 €	4 945 369 €	5 656 542 €	14,38%
Achats matières et consommables					(5 546) €	
Sous-traitance directe	22 940 €	17 579 €	148 964 €	185 362 €	237 872 €	28,33%
MARGE BRUTE GLOBALE	4 622 237 €	4 671 755 €	4 868 285 €	4 760 007 €	5 424 216 €	13,95%
Autres achats et charges externes	1 154 483 €	1 122 313 €	1 176 703 €	1 093 530 €	1 051 517 €	-3,84%
VALEUR AJOUTEE	3 467 754 €	3 549 442 €	3 691 582 €	3 666 477 €	4 372 699 €	19,26%
Subventions d'exploitation	404 545 €	365 762 €	497 602 €	337 130 €	32 619 €	-90,32%
Impôts et taxes	135 044 €	128 201 €	133 834 €	99 472 €	140 668 €	41,41%
Salaires	2 396 525 €	2 545 994 €	2 493 581 €	2 396 014 €	2 914 722 €	21,65%
Charges sociales	973 735 €	1 048 201 €	971 638 €	939 726 €	1 082 421 €	15,18%
EBE	366 995 €	192 808 €	590 131 €	568 395 €	267 507 €	-52,94%
Autres produits de gestion	13 €	263 €	17 €	16 €	- €	-100,00%
Autres charges de gestion	24 988 €	18 863 €	16 257 €	36 793 €	53 521 €	45,47%
Reprises amort., provisions, transferts de charges	71 827 €	135 923 €	125 021 €	44 392 €	150 228 €	238,41%
Dotations aux amortissements	89 979 €	91 457 €	69 015 €	59 931 €	42 174 €	-29,63%
Dotations aux provisions	45 462 €	75 913 €	48 556 €	363 764 €	120 482 €	-67%
RESULTAT D'EXPLOITATION	278 406 €	142 761 €	581 341 €	152 315 €	201 558 €	32%
Produits financiers	8 885 €	- €	70 €	- €	- €	0,00%
Charges financières	64 100 €	7 370 €	7 982 €	3 045 €	4 079 €	33,97%
RESULTAT COURANT	223 191 €	135 391 €	573 429 €	149 270 €	197 478 €	32%
Produits exceptionnels	31 699 €	5 550 €	7 350 €	12 290 €	20 522 €	67%
Charges exceptionnelles	56 566 €	22 575 €	20 758 €	11 023 €	22 482 €	103,96%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(24 867) €	(17 025) €	(13 408) €	1 267 €	(1 960) €	-254,70%
Crédit d'impôt	8 750 €					
RESULTAT NET AVANT IMPOT	207 074 €	118 366 €	560 021 €	150 537 €	195 518 €	29,88%

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

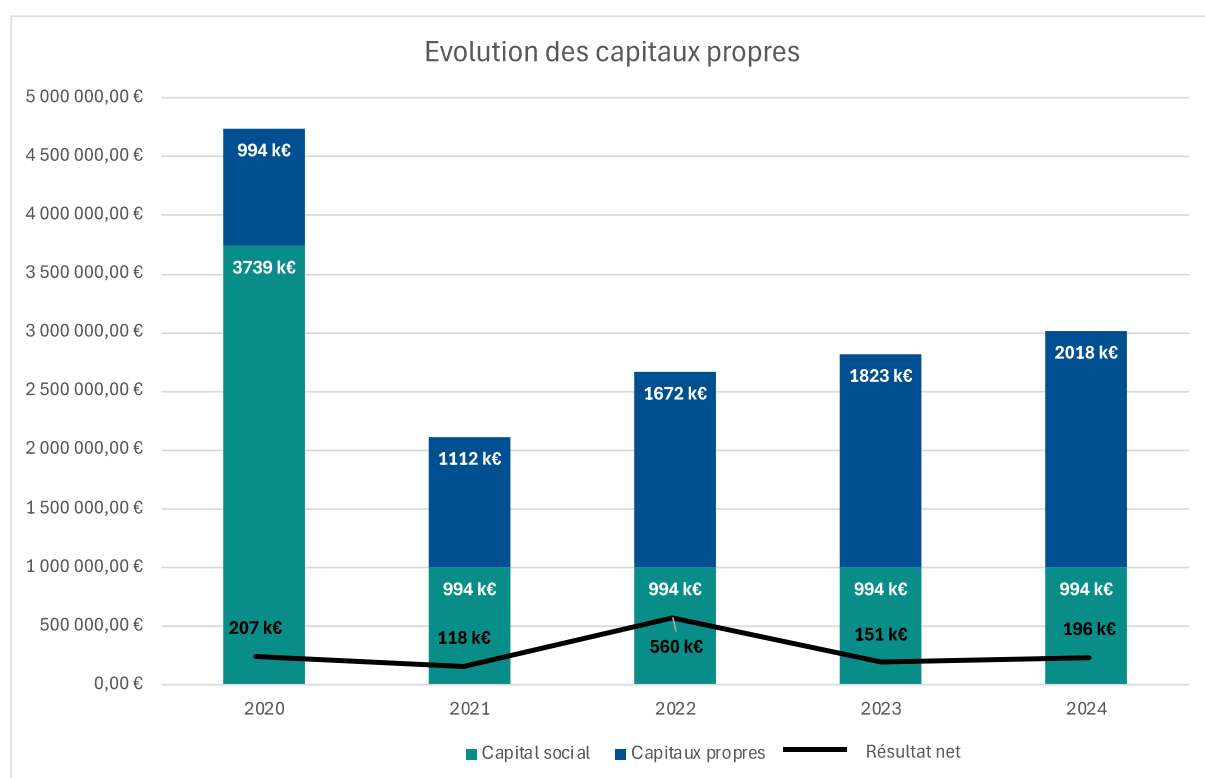
Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

Depuis 2022, les résultats positifs ont permis de remonter les capitaux propres de la société.

en €uros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social	3 739 167,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €
Résultat net	207 075,00 €	118 365,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €	195 518,00 €
Capitaux propres	993 966,00 €	1 112 332,00 €	1 672 353,00 €	1 822 890,00 €	2 018 409,00 €
% du capital social	27%	112%	168%	183%	203%
Déficits cumulés	-2 745 200,00 €	-2 626 835,00 €	-2 066 813,00 €	-1 916 276,00 €	-1 720 758,00 €



La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en Euros	2020	2021	2022	2023	2024
1. Situation financière en fin d'exercice					
a. CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €	993 967 €	993 967 €
b. NOMBRE D' ACTIONS au 31 décembre	37392	37392	37392	37392	37392
2. Résultat global des opérations					
a. CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 645 177,00 €	4 689 334,00 €	5 017 249,00 €	4 945 369,00 €	5 656 542,00 €
b. SUBVENTIONS au 31 décembre	404 545,00 €	365 762,00 €	497 602,00 €	337 130,00 €	32 619,00 €
c. Résultat avant impôts, amortissements et provisions	342 694,00 €	286 295,00 €	677 593,00 €	574 232,00 €	358 174,00 €
d. Impôts sur les sociétés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
e. Résultat après impôts, amortissements et provisions	207 075,00 €	118 364,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €	195 518,00 €
f. Montant des résultats distribués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9 €	8 €	18 €	15 €	10 €
b. Résultat après impôts, amortissements et provisions	6 €	3 €	15 €	4 €	5 €
c. Dividende versé à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4. Personnel					
a. Effectif moyen de l'exercice	49	51	51	60	66
b. Montant de la masse salariale	3 370 260,00 €	3 594 195,00 €	3 465 219,00 €	3 335 740,00 €	3 997 143 €
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	21 295 €	19 361 €	18 625 €	18 255 €	19 362 €

D. Perspectives d'avenir et Budget 2025

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2025 sont basées sur l'enveloppe de commandes à la date du rapport de gestion, et sur les pourcentages d'avancement estimés par les chefs de service.

Le budget synthétique est présenté comme suit :

En Euros	Budget 2025	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires CPI	5 550 000 €	5 375 072 €	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	4 645 177 €
Dépenses CPI refacturées	237 872 €	281 470 €				
Chiffre d'affaires subvention	13 510 €		309 787 €	426 509 €	305 762 €	404 545 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 801 382 €	5 656 542 €	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	5 049 722 €
Autres produits & subv° contrats aidés	13 510 €	182 848 €	71 751 €	71 093 €	60 000 €	- €
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	4 035 845 €	3 997 143 €	3 335 740 €	3 465 219 €	3 594 195 €	3 370 260 €
Achats		304 778 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	87 950 €
Services Extérieurs	1 544 395 €	572 316 €	698 089 €	802 170 €	777 185 €	809 865 €
Autres charges externes		622 926 €	793 867 €	310 201 €	320 048 €	368 196 €
Impôts & taxes	104 539 €	140 668 €	99 472 €	133 834 €	128 201 €	135 044 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	130 113 €	201 557 €	152 314 €	581 342 €	142 762 €	278 407 €
Résultat financier	(4 161) €	(4 079) €	(3 045) €	(7 912) €	(7 370) €	(55 214) €
Résultat exceptionnel	- €	(1 960) €	1 268 €	(13 408) €	(17 025) €	(24 867) €
Crédit d'impôt	- €	- €	- €	- €	- €	8 750 €
RESULTAT NET	125 952 €	195 518 €	150 537 €	560 022 €	118 367 €	207 076 €

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : l'avancement a été évalué contrat par contrat par les chefs de service, en tenant compte d'un coefficient d'incertitude ;
- Les charges de personnel tiennent compte des embauches prévisionnelles connues et des reconductions de CDD identifiées à la date du rapport de gestion ;
- Un budget de 70 K€ de dépenses de formation est prévu au budget ;
- Les autres charges externes restent stables ;
- Les charges fixes de loyer seront impactées pour l'année 2025 par la prise de bail des locaux de Saint-Paul, compensée par la cession des baux de Portail 1 et des locaux de Maraiña ;
- Le résultat financier correspond aux intérêts d'emprunt.